Incidence budgétaire. Les dépenses fiscales qui entreraient dans le champ d'application du « rabot » sont au nombre de 22 et leur incidence budgétaire totale en 2010 est évaluée à 4,3 milliards d'euros.

Le gain correspondant à cette mesure est évalué à 430 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les avantages fiscaux compris dans le champ d'application de la mesure :

Réductions d'impôt	
Régime	**Référence CGI**
Réductions d'impôt au titre des investissements dans l'immobilier de loisirs (tourisme)	199 *decies* E à 199 *decies* G
Réduction d'impôt accordée au titre des investissements forestiers	199 *decies* H
Réduction d'impôt au titre des investissements dans des résidences hôtelières à vocation sociale	199 *decies* I
Réductions d'impôt accordées au titre de certains investissements réalisés outre-mer (y compris les créances reportées)	199 *undecies* A et 199 *undecies* B
Réductions d'impôt accordées au titre des souscriptions au capital des sociétés non cotées et des souscriptions de parts de FCPI et de FIP	199 *terdecies*-0 A
Réduction d'impôt au titre des souscriptions au capital de SOFICA	199 *unvicies*
Réduction d'impôt au titre des travaux de conservation ou de restauration d'objets mobiliers classés	199 *duovicies*
Réduction d'impôt au titre des dépenses supportées en vue de la restauration complète d'un immeuble bâti (réduction d'impôt « Malraux »)	199 *tervicies*
Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire au capital des SOFIPECHE	199 *quatervicies*
Réduction d'impôt au titre des sommes versées sur un compte épargne codéveloppement	199 *quinvicies*
Réduction d'impôt accordée au titre de l'investissement immobilier locatif neuf (« réduction d'impôt Scellier »)	199 *septvicies*
Réduction d'impôt au titre des investissements immobiliers dans le secteur de la location meublée non professionnelle (réduction d'impôt « LMNP »)	199 *sexvicies*
Réduction d'impôt au titre des dépenses effectuées en vue du maintien et de la protection du patrimoine naturel (espaces naturels classés et assimilés)	199 *octovicies*

Crédits d'impôt	
Régime	**Référence CGI**
Crédit d'impôt au titre des équipements en faveur du développement durable et des économies d'énergie	200 *quater*
Crédit d'impôt au titre des dépenses en faveur de la prévention des risques technologiques	200 *quater* C
Crédit d'impôt au titre des contrats d'assurance pour loyers impayés des logements locatifs conventionnés	200 *nonies*